

Barème des honoraires de l'agence

À compter du 17 janvier 2024

VENTE

Honoraires MAXIMUM à la charge des vendeurs

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 69 999 €	5 000,00 €	6 000,00 €
De 70 000 à 79 999 €	5 833,33 €	7 000,00 €
De 80 000 à 89 999 €	6 666,67 €	8 000,00 €
De 90 000 à 99 999 €	7 500,00 €	9 000,00 €
De 100 000 à 112 499 €	7 916,67 €	9 500,00 €
De 112 500 à 124 999 €	8 383,33 €	10 000,00 €
De 125 000 à 149 999 €	8 750,00 €	10 500,00 €
De 150 000 à 162 499 €	9 166,67 €	11 000,00 €
De 162 500 à 174 999 €	9 583,33 €	11 500,00 €
De 175 000 à 187 499 €	10 000,00 €	12 000,00 €
De 187 500 à 199 999 €	10 416,67 €	12 500,00 €
De 200 000 à 224 999 €	10 833,33 €	13 000,00 €
De 225 000 à 249 999 €	11 250,00 €	13 500,00 €
De 250 000 à 299 999 €	11 666,67 €	14 000,00 €
Plus de 300 000 €	4,17 % du prix de vente	5 % du prix de vente

Honoraires de rédaction d'actes 500€ TTC à la charge de l'acquéreur



SARL CHAULANG

SARL au capital de 7 500 € - RCS CHAUMONT 504 944 869 Siège social : 14, avenue de la République 52000 CHAUMONT
Tél : 03 25 01 02 03 - E-mail : chaumont@lafort.com

Barème des honoraires de l'agence

À compter du 01/01/2026

LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 pour les autres baux d'habitation (hors résidence principale) et logements meublés :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

- 8€ TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
- 8€ TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux d'entrée :

- 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
- 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Ou (à l'avantage des clients)

- Un loyer hors charges TTC à la charge du locataire
- Un loyer hors charges TTC à la charge du bailleur

- Etablissement de l'état des risques naturels et technologiques : 24€ TTC par unité (charge bailleur)

GESTION LOCATIVE

- - Pack classique : 6% TTC sur les encaissements
- - Pack Confort : 7,5% TTC sur les encaissements
- - Pack Privilège : 10% TTC sur les encaissements

IMMOBILIER COMMERCIAL

Visite du bien, constitution du dossier, état des lieux

- - 10% TTC du loyer annuel HT HC (charge preneur)

Honoraire de rédaction de bail, renouvellement de bail, avenant ou résiliation

- - Un loyer HT HC par partie (charge bailleur et charge preneur)

PRESTATIONS INITIALES (TARIF MENSUEL)	5 % HT / 6% TTC	6,25% HT/ 7,5% TTC	8,33% HT /10% TTC
Etablissement et envoi des avis d'échéances de loyer	•	•	•
Quittancement et gestion des loyers, charges et dépôts de garantie	•	•	•
Révision annuelle du loyer	•	•	•
Rédactions des actes en cours de bail (avenants, renouvellements...)	•	•	•
Réalisation de l'état des lieux de sortie et décompte de sortie du locataire	•	•	•
Commande et suivi des diagnostics obligatoires	•	•	•
Lettres simples : Relance des impayés, des assurances et des contrats d'entretien	•	•	•
Mise en demeure : loyers impayés, défaut d'assurance et de contrats d'entretien	•	•	•
Tentative de résolution amiable avec proposition de mise en place d'un échancier	•	•	•
Gestion et suivi d'un contentieux (du commandant de payer à l'accompagnement au tribunal)	10% des frais de justice	•	•
Suivi d'un sinistre (DDE, incendie...) de la déclaration à l'indemnisation	100€ TTC	100€ TTC	•
Travaux à caractère d'urgence et de décence du logement	10% du total des travaux	•	•
PRESTATIONS ANNEXES			
Extranet (accès espace personnel, consultation compte)	•	•	•
Règlement pour le compte du mandant des charges de copropriété (sous réserve des fonds disponibles)	7,5% TTC*	•	•
Règlement pour le compte mandant des factures et taxes diverses (sous réserve des fonds disponibles)	5€ TTC / facture	•	•
Vérification de l'état du bien géré en cours de bail	30€ TTC	•	•
Vérification de l'état du bien lors d'une visite conseil post remise en location	30€ TTC	•	•
Demande de devis, tarifs négociés par notre service	5€ TTC par devis	5€ TTC par devis	•
Gestion technique : Entretien courant, réparations inférieures à 300 €	25€ TTC	25€ TTC	•
Gestion technique : suivi et gestion des travaux supérieurs à 300€	25€ TTC + 4% TTC **	25€ TTC + 4% TTC **	•***
Frais de dossier demande CAF ou MSA (à chaque nouveau locataire)	5€ TTC	5€ TTC	•
Etablissement de l'état préparatif à la déclaration des revenus fonciers	30€ TTC	30€ TTC	•
Etablissement de l'ERP (état des risques et pollutions)	24€ TTC	24€ TTC	24€ TTC
Représentation en assemblée générale du syndic	60€ TTC	60€ TTC	•
Frais de clôture et restitution du dossier	50€ TTC	50€ TTC	50€ TTC
NOS PRODUITS D'ASSURANCES (non inclus dans les packs)			
Assurance contre les risques locatifs (impayés de loyer et dégradations immobilières)	3,0%	3,0%	3,0%
Assurance copropriétaire non occupant (CBNO)	Devis sur demande au cabinet NousAssurons		

*7,5% du montant des charges

**4%TTC du montant total des travaux

*** Dans la limite de 1000€ par an

A compter du 01/01/2023

Signature :